

DEMISSION D'UN DEPUTE.

M. L'ORATEUR : J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que pendant le mois de décembre dernier, l'honorable député de Bonaventure m'a envoyé—et je l'ai dûment reçu—une formule de démission de député du dit district électoral. Cette démission était conçue dans les termes suivants :

*Fuisse du Canada,
District électoral de Bonaventure.*

Je, soussigné, Jean François Guité, membre du parlement pour le district électoral de Bonaventure, déclare que j'ai l'intention de remettre mon mandat, et de cesser de représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada.

En foi de quoi, j'ai signé à Maria, dans le district électoral de Bonaventure, ce quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

J. F. GUITÉ.

Signé par le dit Jean François Guité en présence de Louis Thibodeau et Edmond Thibodeau, cultivateurs, résidant à Maria.

LOUIS THIBODEAU.
EDMOND THIBODEAU.

Comme cette démission n'a pas été revêtu du sceau du député, ainsi que l'exige strictement le paragraphe 2 de l'article 5, chapitre 13, des statuts révisés du Canada, j'ai décidé de ne pas émettre mon mandat pour un nouveau bref d'élection avant d'avoir reçu les instructions de cette honorable Chambre. J'ai informé l'honorable député de cette détermination par une lettre datée du 29 décembre 1898.

MORT DE M. GLADSTONE—REPOSE A LA RESOLUTION.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que conformément à l'ordre du 26 mai dernier, j'ai transmis la résolution de condoléances adoptée à l'occasion de la mort du très honorable M. William-Ewart Gladstone à Madame Gladstone, qui m'a envoyé un accusé de réception ainsi conçu :

Hawarden Castle,
Chester, le 16 juin 1898.

Monsieur.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 juin renfermant la résolution adoptée par la Chambre des Communes du Canada le 26 mai.

Je suis profondément touchée de cet insigne hommage rendu à la vie et aux travaux de mon époux. Un témoignage semblable est bien de nature à soulager mon profond chagrin, et je vous prie de vouloir bien transmettre à la Chambre l'expression de ma profonde gratitude pour cette résolution et les chaleureux discours prononcés à cette occasion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre dévouée servante,
CATHERINE GLADSTONE.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

M. L'ORATEUR.

DEPUTES PRESENTES.

M. Robert Holmes, député du district électoral de la division-ouest du comté de Huron, présenté par le premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et M. Paterson.

M. Pierre-Raymond-Léonard Martineau, député du district électoral de Montmagny, présenté par le premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et M. Tarte.

M. Thomas-George Johnston, député du district électoral de la division-ouest du comté de Lambton, présenté par M. Mulock et M. Fraser.

M. Leighton-Goldie McCarthy, député du district électoral de la division-nord du comté de Simcoe, présenté par M. Stubbs et M. Douglas.

M. John-Howatt Bell, député du district électoral de Prince-est, I.P.-E., présenté par sir Louis Davies et M. McLellan (I.P.-E.).

M. Joseph-Edmond Marcil, député du district électoral de Bagot, présenté par le premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et M. Tarte.

PREMIERE LECTURE.

Bill (N° 1) concernant la prestation des serments d'ouïce.—(Sir Wilfrid Laurier.)

DISCOURS DU TRONE.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque les députés se sont rendus aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, il lui a plu de faire un discours aux deux Chambres du parlement. Pour prévenir toute erreur, je m'en suis procuré une copie qui se lit comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous rencontrant pour la première fois depuis que je suis entré en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, il me fait grandement plaisir de pouvoir vous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croissant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous. A ces preuves de prospérité, vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante : l'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population qui fut naguère un trait regrettable de notre état social.

Les négociations engagées durant les vacances entre le Gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis relativement au règlement de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, ont été, je regrette de le dire, beaucoup retardées par la maladie et ensuite par la mort de deux des membres les plus éminents de la Commission chargée de cette affaire. On en était arrivé à une entente sur plusieurs des points en litige, lorsqu'une divergence de vues se produisit entre les Commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de